

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 20 HEURES

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU
J.FERRAND M.P.GABILLEAU H.MOLINARI S.GRAY Ph.TESSIER L.GENTREAU
N.DA SILVA : P.Y.DREILLARD A.S.DE JESUS C.BIRON H. BEAUDOUIN F. LAMY

Absents excusés . ; F. GLUMINEAU – L. PACREAU

Secrétaire : N. DA SILVA

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) Modification du règlement du PLU

Cette modification est liée au projet de revitalisation du centre bourg qui nécessite quelques mises à jour du règlement.

Cette modification n'a pas d'incidence sur les zonages et une procédure simplifiée est mise en place :

- Mise à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie
- Tenue d'un cahier d'observations
- Information au Conseil Municipal
- Notification au Préfet et personnes publiques

Accord du CM pour la mise en œuvre de cette modification et autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des documents nécessaires à cette modification.

2) Acquisition bâtiment Consorts MAGUIRE

Monsieur le maire rappelle la négociation avec les Consorts MAGUIRE pour acquérir la partie arrière de la salle du Coteau. Il indique que les Consorts MAGUIRE acceptent de vendre au prix de 26 345 €

Accord du CM pour la signature de l'acte de vente au prix de 26 345 €

3) Marché de travaux de voirie RD 12

Suite à l'appel d'offres pour le marché des travaux de voirie pour la RD 12, ont été retenues :

- Pour le lot 1 qui concerne les travaux de voirie et assainissement : l'entreprise COLAS de LA ROCHE SUR YON pour un montant TTC 211 150.25 €
- Pour le lot 2 qui concerne la signalisation : l'entreprise SVEM ASR de VENANSAULT pour un montant TTC 13 281.36 €

Monsieur MARIONNEAU précise que les travaux vont démarrer par les pluviales et la réfection du réseau d'eau, ensuite courant 2017 les trottoirs et la chaussée.

4) Convention Document Unique

Afin d'élaborer le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, la maison des communes propose d'accompagner les collectivités.

Une convention doit être passée, le coût de cette aide s'élève à 546 €

Accord du CM

Un comité de pilotage doit être formé d'élus et d'agents : Mme DANIAU, Mrs FERRAND et COTTEREAU, élus et Jean-Marc GANIERE agent

5) Convention avec la Poste (opération « adresses »)

La Poste propose aux collectivités de faire un état des lieux de la commune, habitations avec ou sans numéro.

Pour cela une convention doit être passée pour un coût de 1700 €

Accord du CM

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec les responsables de la Poste compte-tenu de la fréquentation du bureau de poste à CHAMP ST PERE, les horaires d'ouverture vont être modifiés au 1^{er} janvier 2017 et seront du mardi au samedi de 9h 30 à 12h.

6) Contrat annuel campanaire et para foudre de l'Eglise

La société LUSSAULT demande le renouvellement de contrat de maintenance de l'installation campanaire et protection foudre de l'Eglise.

Le coût annuel s'élève à 190.00 € HT pour l'installation campanaire et 90.00 € HT pour la protection foudre de l'Eglise.

Accord du CM

7) Convention entretien poteaux incendie

Une convention est passée avec la SAUR pour l'entretien des poteaux et bouches incendie et il y a lieu de la renouveler pour une année

Le coût est de 36.98 € HT par poteau et de 16.42 € HT par bouche

Accord du CM

8) Création d'un tarif chiens errants

Monsieur le Maire fait connaître au CM qu'à plusieurs reprises la commune est amenée à récupérer des chiens errants sur la voie publique. Compte tenu du nombre croissant de chiens errants et du danger qu'ils peuvent causer, il y aurait lieu de mettre en place une amende.

Accord du CM pour la création d'une amende chiens errants et fixe le montant à 50 € par chien

Le CM revalorise le tarif chenil à 10 € par jour

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée le 25 octobre 2016 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU